

	Décision Municipale n° 024/2026 Nomenclature : 5.8 – Décision d'ester en justice Objet : Désignation de Maître Philippe Capsié, avocat, sis résidence Méditerranée Grand-Arc, Bât. C, Espace Méditerranée-66000-Perpignan, pour assister et représenter la ville devant le Tribunal Correctionnel de Perpignan dans le cadre d'une procédure à l'encontre de Monsieur Antonio Santiago Gonzalez et autres.
---	--

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026, reçue à la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 13/04/2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les vols et dégradations commis au complexe sportif de plein air du Moulin, dans la nuit du 31/05/2026 au 01/06/2026 ;

VU le procès-verbal d'audition et le récépissé de dépôt de plainte délivrés à la ville par la Gendarmerie de Cabestany suite à la plainte du 01/06/26 effectuée par l'Adjoint délégué à la Sécurité et à la Tranquillité publique de la ville ;

VU le procès-verbal en vue de la comparution préalable le 31/07/2026 devant le juge des libertés et de la détention, signifié à Monsieur Antonio Santiago Gonzalez, prévenu dans cette affaire ;

VU le jugement du 11 septembre 2026 condamnant M. Antonio Santiago Gonzalez à de la prison ferme notamment et à d'autres peines dont certaines financières ;

CONSIDERANT que la ville souhaite défendre au mieux ses intérêts en se constituant partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Perpignan ;

DECIDE

Article 1 : De missionner Maître Philippe Capsié, avocat, sis résidence Méditerranée Grand-Arc, Bât. C, Espace Méditerranée-66000-Perpignan, pour assister et représenter la ville constituée en partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Perpignan dans le cadre du procès à l'encontre de Monsieur Antonio Santiago Gonzalez et autres.

Article 2 : D'agréer le coût de cette mission d'un montant de 833,33 € H.T. soit 1 000 € T.T.C.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2026 et suivants de la commune.

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait à Saleilles, le 11 septembre 2026

Le Maire,

Jordi DELCLOS



Publication le : **15 SEP. 2026**

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260911-dec-024-2026-AI
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026